Décision n° 2018-0890
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 19 juillet 2018
abrogeant des décisions attribuant des autorisations d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Eutelsat SA
pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite
sur le territoire national

Le président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 36-7 (6°), L. 42-1 et R. 20-44-11 ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l'État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2017 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2008-0847 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 24 juillet 2008 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Eutelsat SA pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département de l'Eure-et-Loir (28) ;

Vu la décision n° 2008-0848 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 24 juillet 2008 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Eutelsat SA pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département de l'Eure-et-Loir (28) ;

Vu la décision n° 2008-0849 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 24 juillet 2008 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Eutelsat SA pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département de l'Eure-et-Loir (28) ;

Vu la décision n° 2008-0850 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 24 juillet 2008 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Eutelsat SA pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département de l'Eure-et-Loir (28) ;

Vu la décision n° 2008-0852 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 24 juillet 2008 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Eutelsat SA pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département de l'Eure-et-Loir (28) ;

Vu la décision n° 2008-0854 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 24 juillet 2008 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Eutelsat SA pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département de l'Eure-et-Loir (28) ;

Vu la décision n° 2008-0855 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 24 juillet 2008 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Eutelsat SA pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département de l'Eure-et-Loir (28) ;

Vu la décision n° 2008-0856 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 24 juillet 2008 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Eutelsat SA pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département de l'Eure-et-Loir (28) ;

Vu la décision n° 2008-0857 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 24 juillet 2008 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Eutelsat SA pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département de l'Eure-et-Loir (28) ;

Vu la décision n° 2008-0858 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 24 juillet 2008 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Eutelsat SA pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département de l'Eure-et-Loir (28) ;

Vu la décision n° 2008-0859 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 24 juillet 2008 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Eutelsat SA pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département de l'Eure-et-Loir (28) ;

Vu la décision n° 2008-0860 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 24 juillet 2008 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Eutelsat SA pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département de l'Eure-et-Loir (28) ;

Vu la décision n° 2008-0861 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 29 juillet 2008 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Eutelsat SA pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département de l'Eure-et-Loir (28) ;

Vu la décision n° 2008-0862 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 29 juillet 2008 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Eutelsat SA pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département de l'Eure-et-Loir (28) ;

Vu la décision n° 2008-0863 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 29 juillet 2008 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Eutelsat SA pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département de l'Eure-et-Loir (28) ;

Vu la décision n° 2008-0864 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 29 juillet 2008 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Eutelsat SA pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département de l'Eure-et-Loir (28) ;

Vu la décision n° 2008-0865 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 29 juillet 2008 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Eutelsat SA pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département de l'Eure-et-Loir (28) ;

Vu la décision n° 2008-0866 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 29 juillet 2008 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Eutelsat SA pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département de l'Eure-et-Loir (28) ;

Vu la décision n° 2008-0867 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 29 juillet 2008 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Eutelsat SA pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département de l'Eure-et-Loir (28) ;

Vu la décision n° 2008-0868 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 29 juillet 2008 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Eutelsat SA pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département de l'Eure-et-Loir (28) ;

Vu la décision n° 2008-0869 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 29 juillet 2008 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Eutelsat SA pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département de l'Eure-et-Loir (28) ;

Vu la décision n° 2008-0870 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 29 juillet 2008 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Eutelsat SA pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département de l'Eure-et-Loir (28) ;

Vu la décision n° 2008-0871 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 29 juillet 2008 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Eutelsat SA pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département de l'Eure-et-Loir (28) ;

Vu la décision n° 2008-0872 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 29 juillet 2008 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Eutelsat SA pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département de l'Eure-et-Loir (28) ;

Vu la décision n° 2008-0873 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 29 juillet 2008 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Eutelsat SA pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département de l'Eure-et-Loir (28) ;

Vu la décision n° 2008-0874 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 29 juillet 2008 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Eutelsat SA pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département de l'Eure-et-Loir (28) ;

Vu la décision n° 2009-0566 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 30 juin 2009 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Eutelsat SA pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département de l'Eure-et-Loir (28) ;

Vu la décision n° 2009-0972 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 17 novembre 2009 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Eutelsat SA pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département de l'Eure-et-Loir (28) ;

Vu la décision n° 2010-0336 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 23 mars 2010 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Eutelsat SA pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département de la Seine-et-Marne (77) ;

Vu la décision n° 2010-0337 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 23 mars 2010 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Eutelsat SA pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département de l'Eure-et-Loir (28) ;

Vu la décision n° 2010-0339 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 23 mars 2010 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Eutelsat SA pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département du Bas-Rhin (67) ;

Vu la décision n° 2010-0340 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 23 mars 2010 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Eutelsat SA pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département de la Saône-et-Loire (71) ;

Vu la décision n° 2010-0749 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 29 juin 2010 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Eutelsat SA pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département de l'Eure-et-Loir (28) ;

Vu la décision n° 2014-0897 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 2 septembre 2014 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Eutelsat SA pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département de l'Eure-et-Loir (28) ;

Vu la décision n° 2014-0898 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 2 septembre 2014 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Eutelsat SA pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département de l'Eure-et-Loir (28) ;

Vu la décision n° 2014-0899 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 2 septembre 2014 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Eutelsat SA pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département de l'Eure-et-Loir (28) ;

Vu la décision n° 2014-0900 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 2 septembre 2014 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Eutelsat SA pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département de l'Eure-et-Loir (28) ;

Vu la décision n° 2014-0901 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 2 septembre 2014 attribuant une autorisation d'utilisation de fréquences radioélectriques à la société Eutelsat SA pour un réseau ouvert au public du service fixe par satellite dans le département de l'Eure-et-Loir (28) ;

Vu la décision n° 2017-0383 de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 21 mars 2017 modifiant la décision n° 2015-1160 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 1er mars 2017 modifiée portant délégation de signature ;

Vu la demande en date du 29 juin 2018 de la société Eutelsat SA, reçue le 2 juillet 2018 ;

Vu le récépissé de déclaration de l'Autorité n° 12-1112 du 7 janvier 2013 relatif à l'autorisation d'établir et exploiter un réseau de communications électroniques ouvert au public et de fournir des services de communications électroniques au public accordée à la société Eutelsat SA ;

Décide :

Article 1. Les décisions susvisées, listées dans l'annexe 1, sont abrogées à compter de la date de la présente décision.

Article 2. La directrice Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société Eutelsat SA.

Fait à Paris, le 19 juillet 2018,

Pour le Président et par délégation

Jean-Luc STEVANIN
Chef de l'unité gestion des fréquences